NOTE SUR LES DEBUTS DE LA FUTUWWA D'AN-NĀṢIR

par

Claude Cahen

Dans *Oriens* V-2, 1952, p. 332-336, le principal spécialiste de la *Futuwwa*, Taeschner, a consacré un important compte-rendu à la contribution de Salinger sur ce sujet. Cependant, cet article a attiré mon attention sur l'ignorance où même Taeschner parait être resté de deux ou trois textes de nature à préciser notre connaissance de la *futuwwa* d'an-Nâṣir. Il m'a semblé qu'il valait mieux les verser au dossier sans attendre l'étude générale de la politique d'an-Nâṣir que j'espère donner une fois. Je prie qu'on ne voie pas d'autre prétention dans la petite note qui va suivre.

Quand le Calife est-il entré dans la *Futuwwa*? Quand l'a-t-il réformée? On a jusqu'à présent utilisé uniquement deux groupes d'informations qui chronologiquement s'opposent: d'une part, une indication tardive de Kâtib Čelebi qui fixe à 578/1182-83 l'initiation d'an-Nâṣir; d'autre part, une série d'actes relatifs à la *futuwwa* rapportés dans diverses chroniques en gros vingt à trente ans plus tard. Cet écart peut évidemment jeter une suspicion sur la valeur chronologique du renseignement du polygraphe ottoman. Nous pouvons cependant établir que c'est bien au début de son règne, au plus tard en 583, qu'an-Nâṣir est entré dans la *futuwwa*: on sait en effet qu'il a été initié par un certain shaïkh ʿAbdalcabbâr; or il se trouve une notice sur celui-ci dans le *Ta'rîx al-Islâm* de Dhahabî, dans l'obituaire de cette année. En voici la traduction, d'après le ms., malheureusement mauvais, de la Bibliothèque Nationale de Paris, Arabe 1582, 11r°:

„ʿAbdalcabbâr b. Yûsuf b. Ṣâliḥ al-Baghdâdî, *shaïkh* de la *futuwwa* et son *ra'îs*, perle de sa couronne et porteur de son drapeau. Il n'avait pas d'égal dans la *muruwwa* et la *ʿaṣabiya*, et se consacrait à la noblesse de l'âme et (*al-ubuwwa*?)... Il se retira pour adorer Dieu en un lieu qu'il se choisit et fit construire. L'imâm an-Nâṣir le fit appeler, s'affilia à lui (*tafattā ʿalaih*) et reçut de lui le costume. ʿAbdalcabbâr partit en Pélerinage en cette année, et mourut dans le saint lieu, où il fût enterré en dhû'l-ḥicca."

Il n'est donc pas douteux que l'entrée d'an-Nâṣir dans la *futuwwa* remonte au début de son règne.

Mais en fut-il d'abord un simple membre ? Quand la réforma-t-il ? Un nouveau texte nous le montre prenant une initiative liée à la *futuwwa* bien antérieurement aux exemples jusqu'ici relevés. Il est emprunté à un historien contemporain d'an-Nâṣir, al-Qâdisî, continuateur du *Muntaẓam* d'Ibn al-Cauzî, et cité dans le *Mirât az-Zamân* de Sibṭ b. al-Cauzī, éd. Jewett 280. En voici la traduction:

„Cette année (590/1194) le Calife versa le sang des pigeons voyageurs, les fit égorger, et l'on en effaça les traces. Puis il s'attacha aux petits dont on avait égorgé les pères et mères, les fit élever et envoyer aux *mašhads* pour les faire voler vers Bagdad. Il remit leur direction au Cadi des Cadis Ibn an-Nacârî et à Yûsuf al-ʿUqâb, chef des *fityân*. Il les répartit en douze catégories selon les noms des douze imâms, puis il les nomma *al-ʿAlawîyât, al-Ḥasanîyât, al-Muḥammadîyât, al-Fâṭimîyât, al-Hâshimîyât, al-Bâqirîyât* (du surnom du 5e imâm M. B. ʿAlî), *as-Sadawîyât* (?), *az-Zîhât* (?), *al-Mahdîyât, aṣ-Ṣâdiqîyât*, et *al-ʿÂbidîyât*." Liste évidemment corrompue, qui ne donne que onze noms, où se mêlent des noms d'imâms šîites, en ordre bouleversé, à d'autres noms de la famille du Prophète acceptables pour des sunnites.

Du point de vue où pour l'instant nous nous plaçons, il résulte de ce texte d'une part qu'à la date de 590 le Calife n'est pas le chef direct des *fityân* de Bagdad, d'autre part que la *futuwwa* est déjà pour lui le cadre de certaines réorganisations politiques ou sociales. Yûsuf al-ʿUqâb est encore connu en ramadhân 599/ mai 603 où, d'après Sibṭ b. al-Cauzî 333, ce fut lui qui, avec un certain Shams ad-dîn ʿAlî b. ʿAbdalcabbâr b. ... Ṣâliḥ, apparemment un fils du *shaïkh* ʿAbdalcabbâr [1], alla porter à al-Malik al-ʿÂdil à Damas de la part du Calife les pantalons de la *futuwwa*. Encore en šaʿbân 601, des troubles ayant éclaté à Baġdad, ce fut avec lui que, selon Ibn as-Sâʿî 148 (cf. 118), le *ʿamîd* (gouverneur) de Bagdad Rukn ad-dîn ʿAbdassalâm dut aller, dans le quartier de Bâb al-Azac, cette fois comme tant d'autres centre du désordre, étudier les modalités de l'apaisement, ce qui implique apparemment qu'il est toujours le chef des *fityân*.

D'autre part, il me semble qu'on peut, malgré le scepticisme de Taeschner, préciser suffisamment la chronologie des envois des pantalons de la *futuwwa* par an-Nâṣir à divers princes pour établir que certains au moins de ces envois sont antérieurs à l'année 604, où, selon Ibn as-

[1] Il mourut en 606, et fut enterré, après des obsèques officielles, au *ribât* fondé par lui dans le quartier de Bâb al-Azac; il avait été envoyé souvent en ambassades, et préposé au *maxzan* califal et aux offrandes aux Villes Saintes (Ibn as-Sâʿî 289).

Sâ'î, „fut annulée la *futuwwa* ancienne et le Calife an-Nâṣir établi comme la *qibla* à ce sujet et celui auquel on devait revenir". Il n'y a en effet aucune raison de révoquer en doute la date de 599 donnée par Sibṭ b. al-Cauzî pour al-'Âdil et ses fils, celle de 602 que porte la requête adressée par aẓ-Ẓâhir d'Alep [1], ni le fait que les pantalons furent adressés au Ghûride Šihâb ad-dîn, mort en 599 [2]. Il serait invraisemblable que ces princes se fussent affiliés à la *futuwwa* d'an-Nâṣir si celui-ci n'y occupait pas déjà une position prééminente.

Nous arrivons à la même conclusion si, à côté des adhésions spectaculaires de princes, nous regardons celle des grands personnages de l'Etat califal, qui signifie que la *futuwwa* est pour an-Nâṣir principe de gouvernement. Il résulte d'Ibn as-Sâ'î 222 que les affiliations à la *futuwwa* avec an-Nâṣir comme patron se font *bi-tarîqi 'l-wakâlati 'š-šarîfati*; or en 601, le même auteur nous dit que le Calife „fit attester pour sa personne *aš-šarîfa* la *wakâla* totale sur le vizir Naṣîr ad-dîn Nâṣir b. Mahdî (suivent les noms des deux témoins)"; ce qui signifie évidemment une adoption en *futuwwa* du vizir par le souverain [3]. Le texte de la page 222, rappelant les adhésions massives des petits et des grands, ceux-là affilié à ceux-ci, implique, sur le comportement de ces grands, l'influence de l'exemple califal.

L'impression qu'il me semble pouvoir retirer provisoirement de ces quelques informations est donc que l'entrée du Calife dans la *futuwwa* n'en a pas dès l'abord modifié la structure; mais très vite cependant il a contribué à la faire évoluer par la place qu'il lui a donnée dans ses mesures gouvernementales de Calife, et, d'autre part, l'adhésion en masse de membres de l'aristocratie. La *futuwwa* était divisée en troupes (*ḥizb*, pl. *aḥzâb*), dans chacune desquelles les petits s'affiliaient aux grands: il est normal que les affiliations directes à la personne du Calife, complétées par les affiliations à ses principaux dignitaires, aient en fait conféré au Calife à l'intérieur de la *futuwwa* une influence prépondérante, avant même qu'il s'en fût proclamé officiellement le maître. Il n'y eut

[1] Cl. Cahen, *La correspondance de Ḍiyâ' ad-dîn b. al-Athîr*, dans Bulletin of the School of oriental studies, XIV, 1, p. 36.

[2] 'Abdallatîf, cité par Dhahabî dans sa notice sur an-Nâṣir à l'obituaire de 622. Les autres souverains auxquels ultérieurement l'envoi des pantalons est attesté sont un seigneur anonyme de Kîš (en face du 'Umân), l'atabeg de Fars Sa'd (599-628), d'après la même source; Kaï-Kâûs de Rûm, d'après Ibn Bîbî Houtsma 59, en 612; Nûr ad-dîn Arslânšâh de Mossoul, avant 607, cf. Taeschner art. cit. 337. Avant 628, date de la mort de 'Abdallatîf, le Calife al-Mustanṣir l'envoya encore au Xwarizmšâh Calâl ad-dîn, d'après cet auteur, cité par Dhabahî dans sa notice sur ce calife à l'obituaire de 640.

[3] Ibn as-Sâ'î 167. Voir en 606 l'adoption, dans les mêmes formes, d'un professeur à la Niẓâmiyya, Ibn as-Sâ'î, 289.

plus ensuite aucune difficulté à effectuer le „coup d'état" de 604. Celui-ci consista d'ailleurs peut-être moins à se proclamer la *qibla* des *fityân* de Bagdad qu'à le faire des *fityân* du monde musulman ʿabbasside tout entier, alors que, malgré certaines liaisons, les organisations de *futuwwa* étaient auparavant locales et multiples, et, d'autre part, à légiférer ès-*futuwwa*, c'est-à-dire aussi à déclarer concordantes *futuwwa* et *šarîʿa*. Sur ce dernier point, il y a probablement intérêt à rapprocher la politique d'an-Nâṣir en matière de *futuwwa* d'une autre initiative qu'il prit quelques années après 604, et qui consista à se faire reconnaître comme docteur ès-*ḥadîth*, transmetteur de traditions, qui seraient désormais enseignées avec son *icâza* [1]. C'est-à-dire que, se rapprochant dans ce domaine aussi des conceptions šîites, le Calife se pose non seulement, comme le chef des croyants respectant une Loi qui lui est préétablie, mais comme autorité pour la détermination, la précision, l'interprétation même de cette Loi. La *futuwwa* avait pu être une bonne introduction à une telle attitude; elle ne suffisait que pour ceux qui profondément y adhéraient, et il fallait prendre une position parallèle pour ceux qui s'en tenaient à l'ordinaire *šarîʿa*. Volonté de synthèse, en la personne unique du Calife, de tous les mouvements musulmans, conçus comme manifestations différentes d'une unité profonde.

Il se peut qu'il faille regarder sous cet éclairage les adhésions des princes à la *futuwwa* d'an-Nâṣir. Il ne s'agirait pas seulement d'un ordre de chevalerie à la manière de la Jarretière, par exemple, en Europe médiévale, mais d'une reconnaissance par eux de la capacité califale de guider l'ensemble des croyants dans la compréhension et le respect de leur Loi. D'autre part, peut-être confèrerait-elle ipso facto aux princes dans leur ressort respectif la direction de leur *futuwwa* locale, également encouragée comme principe de cohésion. Il est bien certain qu'il n'en a rien été en fait; mais il n'en résulte pas nécessairement que telle n'ait pas été l'intention.

---

[1] Lettre *Rûḥ al-ʿârifîn*, mentionnée dans Sibṭ b. al-Cauzî 354 (an 607), adressée aux quatre rites, fait également notable; cf. aussi Ibn Wâṣil, *Mufarric al-kurûb*, ms. Bibl. Nat. 1703, 173v°, 175v°, 233r° (en attendant l'édition Šayyâl annoncée), qui place, lui, l'envoi en 611-12 (de cet auteur aussi dérive le récit de l'envoi des pantalons de la *futuwwa* au prince de Ḥamâh citée par Hammer dans JA 1855-2, 285, d'après Ibn al-Furât); ce dernier parait suggérer aussi un effort du Calife pour contrôler et centraliser l'organisation de la *ḥisba* même hors de ses domaines directs, du moins en Syrie (173r°, an 611). A toute cette activité prend une part importante Šihâb ad-dîn ʿUmar as-Suhrawardî, qui, dans ses oeuvres, cite occasionnellement an-Nâṣir comme autorité en *ḥadîth* (Brockelmann, GAL I 440). Le fait que ce personnage ait pris part à la fois au mouvement de *futuwwa* et aux autres initiatives califales susmentionnées (et à bien d'autres) prouve bien qu'elles en sont, dans l'esprit d'an-Nâṣir, complémentaires et non différentes.

Il va sans dire que je n'attache pas grand poids à des idées jetées d'une manière si hâtive et vague. Mais les questions, me semble-t-il, méritaient d'être posées, et j'espère que Taeschner et d'autres nous livreront à ce sujet encore de nouveaux éclaircissements [1].

---

[1] Sur la question, connexe, des débuts des *axis* anatoliens, je me permets de signaler la contribution que j'ai donnée aux *Mélanges Köprülü*.